



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Municipalité et du rapport du vérificateur

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, donne avis que, conformément aux dispositions du Code municipal, le rapport financier de la Municipalité ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du mardi 3 juin 2025.

Donné à Yamaska, ce 7^e jour du mois de mai 2025.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière